

Pourquoi notre opposition à la vente de l'ancienne poste :

Au dernier conseil municipal, nous nous sommes opposés au projet de vente de l'ancienne poste, estimée par les domaines à 180 000 €, adopté par la majorité municipale.

Il faut savoir que maintenant que nous faisons partie d'une agglomération nous relevons de l'article 55 de la loi SRU: «un taux de 25% de logements sociaux s'applique aux communes dont la population est au moins égale à 1 500 habitants en Île-de-France ».

Chartrettes est bien loin, actuellement, de ce taux qui nous obligerait à mettre à disposition environ 250 logements sociaux

Même si l'on peut penser qu'un certain délai sera accordé pour l'atteindre avant pénalités (Vaux le Pénil avec un taux de 17 % s'est tout de même vu appliquer une amende de 55 000 €)

il faut donc sérieusement commencer à se pencher sur ce problème.

L'ancienne poste pouvait faire partie d'une première démarche

et porter un projet de 3 ou 4 petits appartements destinés

à des jeunes se lançant dans la vie active. Notre proposition

a été écartée au profit d'une vente, suite à laquelle la mairie

n'aura plus les moyens de s'opposer à des projets de destruction

-reconstruction avec éventuellement du bâti à 2 étages.

C'est là une inconséquence pouvant mettre à terme en péril les finances de la commune, ouvrant la porte à la création de ghettos et rendant le maintien d'un village convivial aléatoire.



Réhabilitation des berges de Seine ???

Si vous vous promenez le long de la Seine entre le barrage de la Cave et Rouillon vous constatez que l'érosion des berges s'accroît. Le courant naturel, les crues et le passage des bateaux font leur œuvre.

En 2013 la Communauté de Communes du Pays de Seine (CCPS) avait lancé un projet significatif de réhabilitation: études réalisées, plans des travaux, enquête publique favorable avec quelques recommandations, arrêté préfectoral, budget prévu par la CCPS...tout concordait pour que les travaux soient effectués rapidement.

Lors de l'enquête publique, personne (élus de tous bords, particuliers, associations...) n'a remis en cause le bien fondé de cette réhabilitation ; la vigilance portait sur le maintien de la biodiversité du lieu et surtout sur la conservation des arbres.

En 2014 : élections, les majorités municipales et communautaires changent...le projet est suspendu.

Depuis plus rien, de nombreux arbres qu'il fallait protéger ont été emportés ou sont morts faute de terre pour leurs racines, l'érosion se poursuit, des plantes invasives prolifèrent (renouée du Japon). Quelques travaux très ponctuels ont été réalisés en aval entre le barrage et le pont.

Depuis janvier 2017 la compétence « Berges de Seine » est dévolue à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF), rien n'est prévu au budget 2018 pour cette réhabilitation pourtant indispensable et urgente.

La non évolution des taux d'imposition : une imposture !

Dans nos précédentes éditions du « Courrier Chartrettois » nous vous avons alertés sur l'augmentation des taux d'imposition locaux suite à l'application dès 2017 de l'augmentation des taxes foncières et d'habitation par la nouvelle agglomération de Fontainebleau.

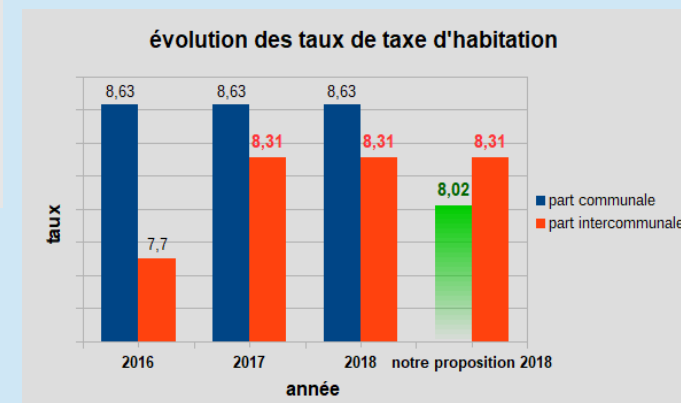
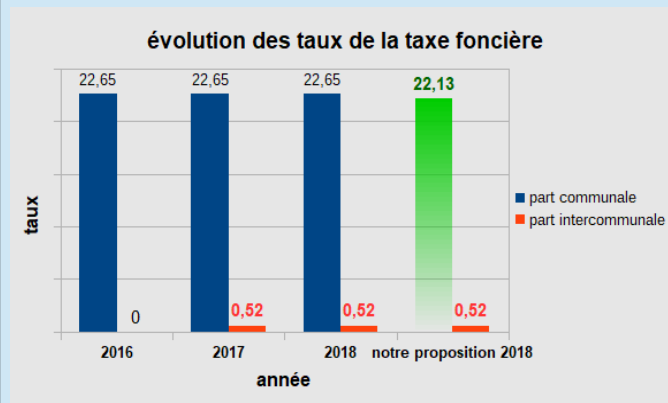
Nous avons donc proposé, lors du vote du budget 2018 de Chartrettes que les taux communaux soient revus à la baisse de manière à revenir à une imposition globale identique à 2016.

Cette réduction, **favorable à l'ensemble des Chartrettois**, n'aurait pas mis en péril les finances de la commune. En effet, celle-ci va se voir reverser une part non négligeable de la dissolution financière de l'ancienne communauté de commune du Pays de Seine. Communauté de communes qui avait constitué lors de la mandature précédente une réserve permettant des investissements non réalisés par la nouvelle équipe (Berges de la Seine entre autre).

La baisse des taux locaux aurait permis à beaucoup de Chartrettois de constater que la hausse des impôts n'est pas inéluctable.

Et bien non, notre proposition a été rejetée et la reconduction des taux précédents a été votée malgré la défection d'un tiers des membres de la majorité (12 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions).

Nous payerons donc le même montant qu'en 2017 (donc 8% de plus qu'en 2016 pour la part intercommunale) augmenté sur la totalité de 2 % cette année (augmentation des bases locatives servant au calcul de l'impôt).



En vert notre proposition de délibération lors du Conseil Municipal du 5 avril dernier

L'état des rues à Chartrettes : Aucun projet significatif de prévu depuis 4 ans



Rue Foch



Rue du Jard



Rue de la Justice



Rue Carnot



Rue Clemenceau

Une gestion catastrophique de nos rues, inquiétante pour l'avenir de notre village